



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ **67**  
Moto-Club \_\_\_\_\_ **BEAUMONT MSL**  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ **C3042**  
Date \_\_\_\_\_ **12 juin 2022**  
Lieu \_\_\_\_\_ **Beaumont-sur-Lèze (31)**  
Organisateur technique \_\_\_\_\_ **230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE**  
E-mail \_\_\_\_\_ **vero.ferrer31@gmail.com**  
Téléphone \_\_\_\_\_ **06 24 90 10 41**

## CDF MOTOCROSS à l'ANCIENNE

## ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le Championnat de France de Motocross à l'Ancienne.

Cette manche du Championnat de France de Motocross à l'Ancienne se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

### Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ..... **M CHARPIN MAX** ..... Licence : **006434**  
Commissaire technique ..... **M OPALINSKI RICHARD** ..... Licence : **054480**

### Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

- Vintage  Classic  
 Evolution & Prototype  Pré-90 & Super Evolution

**Vintage** : Machines des origines à l'année modèle 1977. Pilotes : 45 ans minimum.

**Classic** : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour. Pilotes : 35 ans minimum.

**Evolution** : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères. Pilotes : 25 ans minimum.

**Prototype** : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque. Pilotes : 25 ans minimum.

**Pré-90** : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989. Pilotes : 20 ans minimum.

**Super Evolution** : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier. Pilotes : 20 ans minimum.

**Licences** : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour.

Commentaires : .....

### Visa du Moto-Club

Date : **30/03/22**  
**BEAUMONT MOTO SPORT**  
Siège Chez PEGOUIL, Mathieu  
31870 BEAUMONT / LEZE  
Tel: 06 76 29 65 03 ou 06 24 90 10 41

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date : **04/04/2022**  
Numéro : **22/0269**





# MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2022



<b>N° d'épreuve FFM</b> -----	67	<b>Club</b> -----	BEAUMONT MSL
<b>Date</b> -----	12 juin 2022	<b>N° d'affiliation</b> -----	C3042
<b>Lieu</b> -----	Beaumont sur Lèze (31)	<b>Organisateur technique</b> --	230133 - Mme ROURA FERRER VERONIQUE
<b>Téléphone</b> -----	06 24 90 10 41	<b>Email</b> -----	<a href="mailto:vero.ferrer31@gmail.com">vero.ferrer31@gmail.com</a>

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/)

## ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	060780 - M DUPIN JEAN YVES-----	Désignation LMOCC
Délégué FFM-----	006434 - M CHARPIN MAX-----	Désignation FFM
Président du Jury-----	103417 - M TERRASSON JOEL-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	000468 - M BELINGUIER ROBERT-----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable-----	054480 - M OPALINSKI RICHARD-----	Désignation FFM
Commissaire technique-----	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK-----	Désignation LMOCC
Commissaire technique-----	020979 - M RIZON ALAIN-----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage-----	023132 - Mme TOMAT GERMAINE-----	Désignation FFM
Chronométreur-----	009879 - Mme FABIEN DANIELE-----	Désignation FFM
Chronométreur-----	023131 - M TOMAT ANDRE-----	Désignation FFM
Chronométreur-----	009880 - M FABIEN PIERRE-----	Désignation FFM

## ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>  
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat de France MX à l'ancienne</b>	Voir règlement en annexe
<b>Championnat Occitanie MX 50</b> ➤ <i>Scratch / Féminin</i>	Age -----de 7 à 11 ans (NJ) Cylindrée---50cc



## ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**Licences à la journée :** Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  **NON**  OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :** Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

**Contrôles techniques :** Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

<b>Nom du responsable médical--</b>	Docteur Emmanuel Labarthe		
<b>Nombre de secouristes-----</b>	14	<b>Nombre d'ambulance(s) -----</b>	1
<b>Hôpital le plus proche -----</b>	Muret (31)	<b>Temps de trajet (en min)-----</b>	20 min

## ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

<b>Nom du site-----</b>	Circuit de Lasplagne		
<b>Adresse-----</b>	Lasplagne, 31870 Beaumont-sur-Lèze		
<b>Longueur du circuit-----</b>	1 350 m	<b>Largueur minimale-----</b>	5 m
<b>Largeur de la grille de départ-----</b>	30 m	<b>Longueur de la ligne droite de départ --</b>	80 m
<b>Nombre de commissaires de piste--</b>	15 OCP		
<b>Capacité Moto -----</b>	45 aux essais	38 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 22/03/2022	Date : 23/03/2022	Date : Numéro : 04/04/2022 22/0269



## HORAIRES PREVISIONNELS

### Samedi 11 juin 2022

15h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

### Dimanche 12 juin 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h0	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing des commissaires de piste		
8h30	8h45	Essais libres	Championnat de France MX Pré-90 et Super Evolution	15'
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 50	15'
9h10	9h25	Essais libres	Championnat de France MX Classic	15'
9h30	9h45	Essais libres	Championnat de France MX Evolution et Prototype	15'
9h50	10h05	Essais libres	Championnat de France MX Vintage	15'
10h05	10h25	Pause		
10h25	10h40	Essais chronométrés	Championnat de France MX Pré-90 et Super Evolution	15'
10h45	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 50	10'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat de France MX Classic	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat de France MX Evolution et Prototype	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Championnat de France MX Vintage	15'
11h55	13h30	Pause	Repas	
13h30	13h55	Manche 1	Championnat de France MX Pré-90 et Super Evolution	20' + 1T
14h00	14h15	Manche 1	Championnat Occitanie MX 50	10' + 1T'
14h20	14h45	Manche 1	Championnat de France MX Classic	20' + 1T
14h50	15h15	Manche 1	Championnat de France MX Evolution et Prototype	20' + 1T
15h20	15h40	Manche 1	Championnat de France MX Vintage	15' + 1T
15h45	16h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX 50	10' + 1T'
16h00	16h30	Pause	Remise des prix Championnat Occitanie MX 50	
16h30	16h55	Manche 2	Championnat de France MX Pré-90 et Super Evolution	20' + 1T
17h00	17h25	Manche 2	Championnat de France MX Classic	20' + 1T
17h30	17h55	Manche 2	Championnat de France MX Evolution et Prototype	20' + 1T
18h00	18h20	Manche 2	Championnat de France MX Vintage	15' + 1T
18h30		Pause	Remise des prix Championnat de France	
20h00		Fin de la journée		

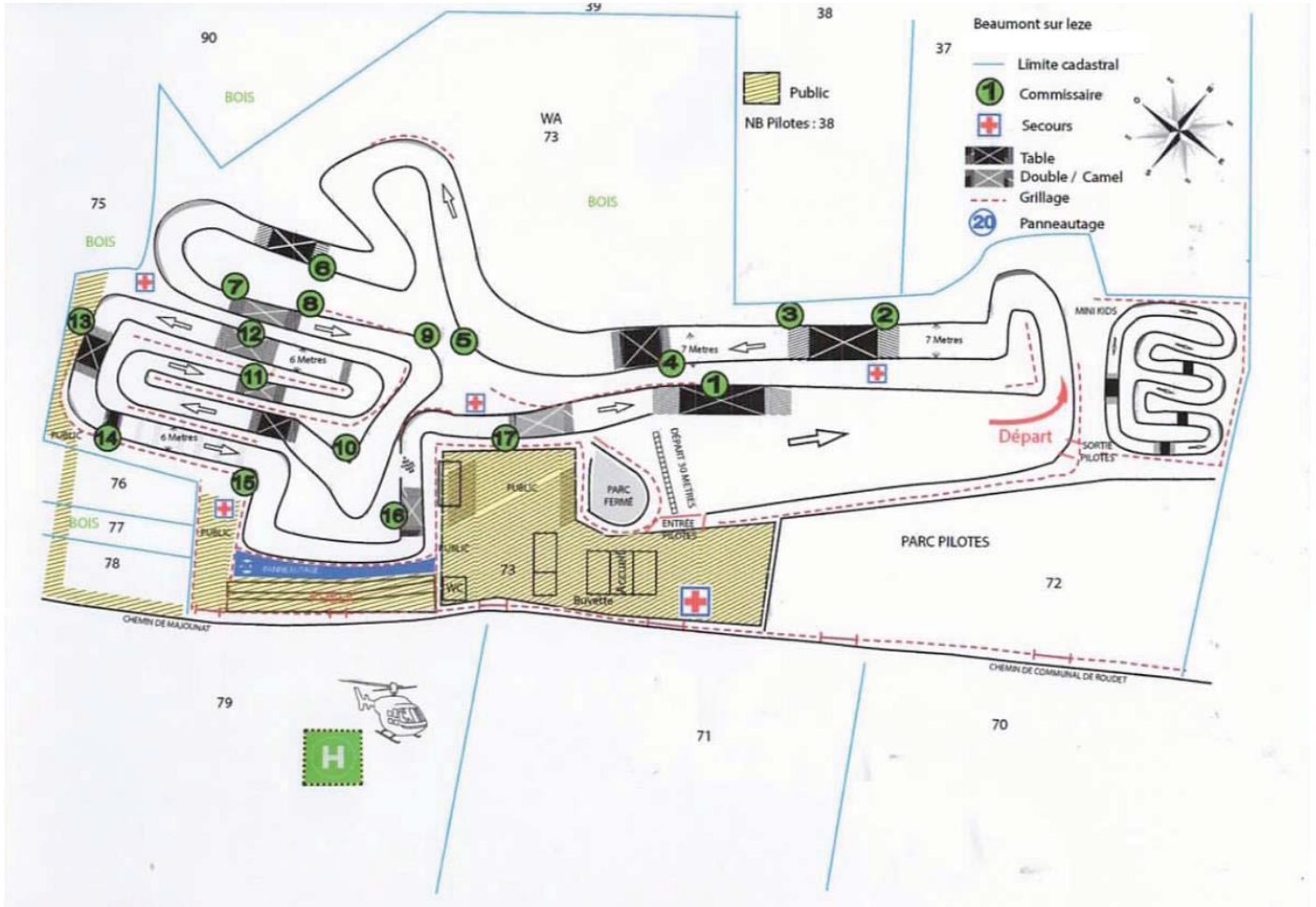


# MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2022



## PLAN





**SITUATION GEOGRAPHIQUE**





## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

### BEAUMONT MOTO CLUB MANDIL - 31870 BEAUMONT-SUR-LEZE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 10960164004 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **CIRCUIT DE LASPLAGNE - BEAUMONT SUR LEZE** du **11/06/2022** au **12/06/2022**.

Cette attestation est valable du **11/06/2022** à **13:00** au **12/06/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **29 mars 2022**

Pour la société,

AXA France  
26/28 Avenue du Rhin  
67100 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 44 60 00

Po 9



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

<b>Garanties</b>	<b>Montant des garanties en euros par sinistre (1)</b>	<b>Montant des franchises en euros par sinistre</b>
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

*(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement*

*(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme*